



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 97970

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les engagements pris dans le cadre du plan national des maladies rares 2004-2008. Dans le cadre de ce plan, la fédération des maladies orphelines attendait une subvention de 200 000 euros par an pendant quatre ans. Elle vient d'être reconnue comme établissement d'utilité publique par décret pris en Conseil d'État le 20 janvier dernier. L'absence de versement de ce subventionnement, aujourd'hui, remet en cause l'équilibre financier de cette association. Aussi, compte tenu de la reconnaissance de cette structure de lutte contre les maladies rares comme organisme reconnu d'utilité publique, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant au subventionnement attendu, compte tenu de l'importance du travail que réalise cette fédération auprès des quatre millions de personnes touchées et de leurs familles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97970

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juin 2006, page 6750